

AVIS PUBLIC

(SÉANCE EXTRAORDINAIRE)


AVIS PUBLIC, est par la présente donné, par le soussigné, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le mardi 28 juin 2022, à 19h00, au 121-A rue St-André.

Au cours de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets suivants :

1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juin 2022
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022
3. Adoption du calendrier amendé des séances du conseil / Année 2022
4. Adoption du rapport financier consolidé 2021
5. Nomination de M. Francis Matte à titre de directeur général-adjoint et secrétaire-trésorier-adjoint
6. Désignation de pouvoirs
7. Octroi de contrat / gré à gré / *Giroux Arpentage* / Piquetage / Projet de développement résidentiel « La Clé des champs » phase II
8. Octroi de contrat / gré à gré / *Les Excavations Ste-Croix Inc.* / Prolongement d'une conduite pluviale sur la rue des Érables
9. Octroi de contrat / gré à gré / *Tetra Tech QI inc.* / Réfection de chaussée sur les rues de la Station et des Érables / Mandat de contrôle qualitatif des matériaux et de surveillance bureau et chantier
10. Adoption du rapport d'activité annuel 2021 du Service de sécurité incendie.

Nous vous remercions de votre intérêt.

Donné à Laurier-Station,
Ce 20 juin 2022



Stéphane Dion
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **STÉPHANE DION**, greffier-trésorier de la municipalité de Laurier-Station, résidant à Sainte-Croix, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **Site internet de la Municipalité**
- **Babillard prévu à cet effet**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de juin 2022



Stéphane Dion
Greffier-trésorier